

N°CS_DEL_2024.06

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
Nombre de délégués en exercice : 25
Nombre de délégués votants : 16
(16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean-Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoît JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoît PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/

En gras : membres votants

Secrétaire de Séance :	Benoît PEIGNÉ	
-------------------------------	---------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: Délibération - Désignation d'un secrétaire de séance

EXPOSE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'au début de chaque séance, un ou plusieurs secrétaires de séance doit être nommé par l'assemblée délibérante pour rédiger le procès-verbal ou le faire transcrire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

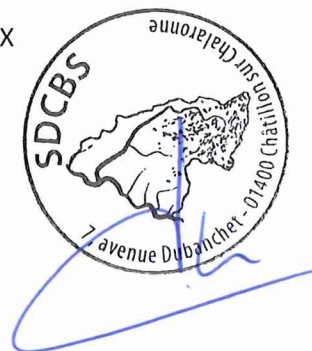
NOMME Monsieur Benoit PEIGNÉ secrétaire de séance

*Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.*

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

N°CS_DEL_2024.07

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
 Nombre de délégués en exercice : 25
 Nombre de délégués votants : 16
(16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
 Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean-Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoit JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoit PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/

En gras : membres votants

Secrétaire de Séance :	Benoit PEIGNÉ	
-------------------------------	---------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: Délibération - Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14.02.2024

EXPOSE

Le procès-verbal de séance est un document probatoire : d'un point de vue juridique, il sert à démontrer que les délibérations adoptées l'ont été selon une procédure régulière et d'un point de vue politique, il permet de connaître les prises de position des élus en séance. Le document est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire de séance du SRDCBS.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.5711-1, L.2121-26 et L.5211-40-2 ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 14 février 2024 a été adressé par courriel aux membres du Comité Syndical en même temps que la convocation ;

Considérant qu'après lecture dudit procès-verbal, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE sans observation le procès-verbal de la séance du Comité Syndical qui s'est tenue le mercredi 14 février 2024 à Châtillon sur Chalaronne ;

AUTORISE le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

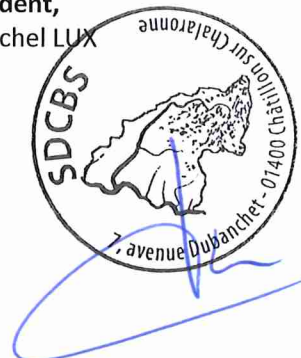
Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

N°CS_DEL_2024.08

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
 Nombre de délégués en exercice : 25
 Nombre de délégués votants : 16
 (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
 Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean-Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoit JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoit PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/
<i>En gras : membres votants</i>		
Secrétaire de Séance :	Benoit PEIGNÉ	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2023

EXPOSE

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Président informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par M. VIRICEL et son Service de Gestion Comptable (SGC) de Châtillon sur Chalaronne. M. BENIER a assuré quant à lui les fonctions de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Le Compte de Gestion reprend les éléments du budget 2023 ainsi que les décisions modificatives.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L2121-14 alinéas 2 et 3, L2121-31 ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023 :

Résultats budgétaires de l'exercice

50600 - EXERCES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	695 225,25	621 435,75	1 316 665,00
Titres de recette émis (b)	357 174,61	416 190,18	773 369,79
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	357 174,61	416 190,18	773 369,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	695 225,25	621 435,75	1 316 665,00
Mandats émis (f)	385 116,59	347 742,76	632 862,35
Annulations de mandats (g)	24 424,28	1 807,12	30 231,37
Dépenses nettes (h = f - g)	256 695,28	345 935,64	602 630,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	100 483,33	70 254,54	170 737,87
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

50600 - EXERCES

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-189 445,77		300 483,33		-89 002,44
Fonctionnement	160 190,62	164 027,77	70 254,54		366 417,25
TOTAL I	170 744,85	164 027,77	170 737,87		177 414,81
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	170 744,85	164 027,77	170 737,87		177 414,81

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône établi par le Receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'ordonnateur pour le même exercice.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2023.

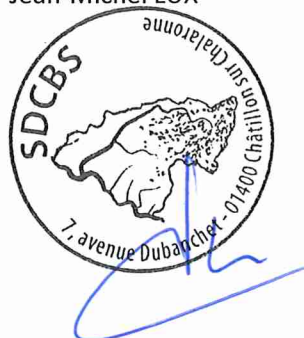
Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Présentation brève du Budget Primitif 2024

Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), et a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 14 février 2024.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le président (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

A compter du 1er janvier 2023, le SRDCBS a opté pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 développée par anticipation. Elle est aujourd'hui le référentiel de droit commun de toutes les collectivités.

La Section de fonctionnement

Pour le budget principal, la section de fonctionnement est de 576 107.85 € en recettes et en dépenses, se répartissant de la manière suivante :

- Les charges à caractère général :

Charges en légère hausse. Elles passent de 89 720.00 € en 2023 à 92 136.00 € en 2024.

- Charges de personnel :

Charge en baisse de 23 865.00 € soit - 10.24 % (209 270.00 € en 2024 pour 233 135.00 € en 2023) en raison de la rémunération d'un agent contractuel sur 7 mois en 2023 non reconduit en 2024.

- Autres charges de gestion courante :

Charge en légère diminution de 2 030.00 € soit - 9.35 % (19 700.00 € en 2024 pour 21 730.00 € en 2023).

- Charges financières :

Charge en hausse de 2 350.00 € soit + 43.52 % (7 750.00 € en 2024 pour 5 400 € en 2023) en raison de l'augmentation des taux d'intérêts pour le remboursement de l'ancien emprunt du SIAH à taux variable.

- Dotations aux provisions :

47 159.53 € pour 2024 contre 21 209.00 € en 2023 en raison de l'amortissement exceptionnel de certains biens.

- Virement à la section d'investissement :

Une somme de 200 092.32 € est prévue au lieu de 250 245.75 € en 2023.

COMPTE	BP 2024
Total 011 - Charges à caractère général	92 136,00
Total 012 - Charges de personnel	209 270,00
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	19 700,00
Total 66 - Charges financières	7 750,00
Total 68 - Amortissements	47 159,53
22 - Dépenses imprévues	-
23 - Virement section investissement	200 092,32
- TOTAL DEPENSE	576 107,85

Le montant des cotisations des EPCI adhérentes est porté à hauteur de 320 000.00 € pour les cotisations et de 19 752.00 € pour le remboursement d'emprunt soit un montant total en fonctionnement de 339 752.00 €.

Le volume global des subventions est en baisse (98 140 € en 2024 contre 124 243 €) compte-tenu des actions d'animation de moins en moins subventionnées par l'Europe, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Ain.

L'excédent antérieur de fonctionnement s'élève à 137 165.85 € en 2024 contre 196 162.75 € en 2023.

COMPTE -	BP 2024
744 - Dotation - FCTVA sur fonctionnement	1 050,00
74 - Subventions	98 140,00
74 - Dotations et participations des collectivités	320 000,00
7488 - Autres attributions et participations	19 752,00
75 - Autres produits divers de gestion courante	-
002 - Report Excédent	137 165,85
- TOTAL RECETTE	576 107,85

Le budget de fonctionnement 2024 s'équilibre pour un montant total de 576 107.85 €

La Section d'investissement

La section d'investissement est de 688 939.07 € en recettes et en dépenses. L'équilibre tant en recettes qu'en dépenses a été obtenu avec les restes à réaliser du budget 2023 de la section d'investissement et l'affectation du résultat.

Les dépenses d'investissement se décomposent en trois grands types :

- ✓ Le remboursement des capitaux d'emprunts pour un montant de 30 790.00 €,
- ✓ Le solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 89 002.44 €
- ✓ Les subventions d'équipement afin de solder les opérations sous mandat 458119 et 458124 pour un montant de 25 515.62 €
- ✓ Les restes à réaliser qui sont des dépenses initialement prévues en 2023 et reportées pour tout ou partie en 2024 pour un montant de 71 140.00 €,
- ✓ Les nouveaux travaux d'investissement au titre de l'année 2024 pour un montant de 472 491.01 €.

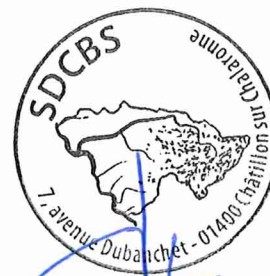
Quant aux recettes, elles proviennent :

- du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 200 092.32 € ;
- de l'affectation du résultat de fonctionnement pour un montant de 129 251.44 € ;
- du FCTVA pour un montant de 2 000.00 € ;
- de recettes d'amortissement pour un montant de 47 159.53 € ,
- de subventions d'équipement pour solder les opérations 458119 et 458124 pour 25 515.62 €
- de recettes de subventions pour les opérations à hauteur de 284 920.16 € dont 30 891.00 € de restes à réaliser 2023.

Vue d'ensemble du budget primitif 2024

BP 2024	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	688 939,07 €	688 939,07 €
Section de fonctionnement	576 107,85 €	576 107,85 €
TOTAL	1 265 046,92 €	1 265 046,92 €

Le Secrétaire de Service
Benoît PELLIÉ



Présentation brève du Compte Administratif 2023

Le cadre général

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS).

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le syndicat.
- Il est le bilan financier du SRDCBS et doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qui ont été exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections ;
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou pluriannuelles qui dans le cas particulier du syndicat, peuvent s'étaler sur plusieurs exercices.

Cette comptabilité a pour objectif de retracer l'exécution des dépenses et recettes et de dégager en fin d'exercice les résultats budgétaires. Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif 2023 laisse apparaître les résultats suivants :

La Section de fonctionnement

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes de fonctionnement	416 190.18 €
Dépenses de fonctionnement	- 345 935.64 €
Résultat de l'exercice 2023	70 254.54 €
Excédent reporté 2022	+ 196 162.75 €
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2023	266 417.29 €

Les prévisions budgétaires pour la section de fonctionnement étaient de 621 439.75 € tant en dépenses qu'en recettes. Le budget de fonctionnement du SRDCBS est voté au chapitre.

Les dépenses réalisées en 2023 pour la section de fonctionnement sont de 345 935.64 €, soit une hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2022.

o Les charges à caractère général :

Charges en hausse : 66 498.09 € contre 61 834.13 € en 2022 soit + 7.54 %

o Charges de personnel :

Charge en augmentation de 10 201.17 € soit + 4.77 % (223 842.86 € en 2023 contre 213 641.69 € en 2022) en raison du recrutement temporaire d'un agent contractuel pour une durée de 7 mois.

o Autres charges de gestion courante :

Charge en légère baisse de 665.94 € soit - 3.23 % (19 964.96 € en 2023 contre 20 630.90 € en 2022) en raison de d'une diminution des cotisations sécurité sociale part patronales élus.

o Charges financières :

Charge en augmentation de 4 879.21 € (5392.90 € en 2023 pour 513.69 € en 2022) en raison de l'augmentation du taux de l'emprunt à taux variable contracté par le SIAH. Le taux sera renégocié en 2024 pour aboutir à un taux fixe.

o Dotations aux provisions :

Charges en hausse de 21 359.83 € (30 236.83 € en 2023 pour 8 877.00 € en 2022) en raison d'une demande d'amortissement exceptionnelle de certains biens par le trésorier.

Les recettes perçues en 2023 pour la section de fonctionnement sont de 416 190.18 € soit une baisse de 5.62% (416 190.18 € en 2023 contre 391 160.20 € au CA 2022)

Montant des cotisations des EPCI adhérentes constante d'un montant de 282 134.00 €.

Volume global des subventions un peu supérieur à 2022 (93 044.06 € pour 82 456.68 € sur 2022).

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement de l'année 2023 est de 70 254.54 €.

La Section d'investissement

RESULTATS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes d'investissement	357 178.61 €
Dépenses d'investissement	- 256 695.28 €
Résultat de l'exercice 2022	100 483.33 €
Excédent reporté 2021	- 189 485.77 €
Déficit global d'investissement à reporter au BP 2022	- 89 002.44 €

Les prévisions budgétaires pour la section d'investissement étaient de 695 225.25 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses d'investissement engagées en 2022 sont de 256 695.28 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser (RAR) d'un montant total de 71 140.00 €.

Les opérations exécutées au cours de l'année sont les suivantes :

- L'acquisition de matériel informatique pour un montant de **4 673.08 €** ;
- L'acquisition d'une zone humide st Etienne pour un montant de **16 120.20 €** ;
- L'étude ouvrage Pontcharrat pour un montant de **12 078.53 €** ;
- Travaux sur les fossés Tranche 3 pour un montant de **45 750.94 €** ;
- Mise en défens des rivières pour un montant de **35 752.39 €** ;
- La gestion des invasives pour un montant de **1 594.24 €** ;
- Fiche bio mares / haies pour un montant de **18 057.44 €** ;
- La maîtrise d'œuvre sur les seuils pour un montant de **2 634.00 €** ;
- Le seuil Calonne pour un montant de **52 940.57 €** ;
- Les travaux d'urgences au niveau du camping de Saint Didier pour **13 960.00 €** ;
- Le diagnostic sur l'ouvrage de Prades pour un montant de **3 762.60 €** ;

- Le diagnostic sur l'ouvrage de Fournieux pour un montant de **3 762.60 €**.

En parallèle, le syndicat constate en fin d'exercice des recettes d'investissement d'un montant de 357 178.61 €, composées notamment de :

- Du solde des aides pour la création de mares au titre de l'année 2020/2021, des fossés Tranche 2, de la gestion des invasives 2021, de l'acquisition de parcelle en zone humide à St Etienne sur Chalaronne, des travaux de recharge sur la Mâtre ;
- D'un acompte pour la mise en défens des rivières, le seuil Calonne, l'étude d'ouvrage Pontcharrat et le passage à gué du Moignans.

Le résultat de clôture pour la section d'investissement de l'année 2023 est de 100 483.33 €.

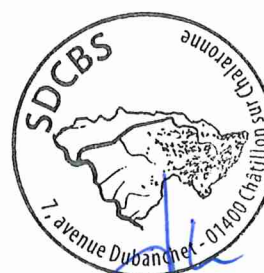
Résultats de clôture

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	189 485,77 €	0,00 €	0,00 €	196 162,75 €	189 485,77 €	196 162,75 €
Opérations de l'exercice	256 695,28 €	357 178,61 €	345 935,64 €	416 190,18 €	602 630,92 €	773 368,79 €
TOTAUX	446 181,05 €	357 178,61 €	345 935,64 €	612 352,93 €	792 116,69 €	969 531,54 €
Résultats de clôture	89 002,44 €	0,00 €	0,00 €	266 417,29 €	89 002,44 €	266 417,29 €
Restes à Réaliser	71 140,00 €	30 891,00 €			71 140,00 €	30 891,00 €
TOTAUX	160 142,44 €	30 891,00 €	0,00 €	266 417,29 €	160 142,44 €	297 308,29 €
RESULTATS DEFINITIFS	129 251,44 €			266 417,29 €		137 165,85 €

Le Secrétaire de séance,
Benoît PEIGNÉ


N°CS_DEL_2024.09

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
 Nombre de délégués en exercice : 25
 Nombre de délégués votants : 16
 (15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
 Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean-Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoit JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoit PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/

En gras : membres votants

Secrétaire de Séance :	Benoit PEIGNÉ	
------------------------	---------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: FINANCES : Adoption du Compte Administratif 2023

EXPOSE

Le Président expose les résultats du compte administratif 2023 comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	189 485.77 €	0.00 €	0.00 €	196 162.75 €	189 485.77 €	196 162.75 €
Opérations de l'exercice	256 695.28 €	357 178.61 €	345 935.64 €	416 190.18 €	602 630.92 €	773 368.79 €
TOTAUX	446 181.05 €	357 178.61 €	345 935.64 €	612 352.93 €	792 116.69 €	969 531.54 €
Résultats de clôture	89 002.44 €	0.00 €	0.00 €	266 417.29 €	89 002.44 €	266 417.29 €
Restes à Réaliser	71 140.00 €	30 891.00 €			71 140.00 €	30 891.00 €
TOTAUX	160 142.44 €	30 891.00 €	0.00 €	266 417.29 €	160 142.44 €	297 308.29 €
RESULTATS DEF.	129 251.44 €			266 417.29 €		137 165.85 €

Le comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L1612-13 relatifs à l'arrêté des comptes ;

Vu les articles L2121-14 alinéas 2 et 3, L2121-31 relatifs au vote du compte administratif ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 5 avril 2023 approuvant le budget Primitif 2023 ;

Vu la décision modificative n°1 en date du 05/07/2023 ;

Vu la décision modificative n°2 en date du 06/12/2023 ;

Vu la délibération approuvant le Compte de Gestion du budget du syndicat pour l'exercice 2023 ;

Vu la désignation de Monsieur Michel GADIOLET comme Président de séance ;

Considérant que le Président a provisoirement quitté la salle au moment du vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 tels que repris dans le tableau et dans les documents annexés,

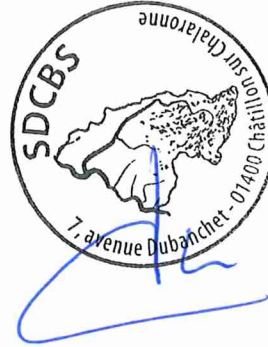
CONSTATE, que les résultats du compte administratif 2023 sont conformes à ceux du compte de Gestion 2023

*Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.*

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

N°CS_DEL_2024.10

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
Nombre de délégués en exercice : 25
Nombre de délégués votants : 16
(16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean-Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoit JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoit PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/

En gras : membres votants

Secrétaire de Séance :	Benoit PEIGNÉ	
------------------------	---------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: FINANCES : Affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement

EXPOSE

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes du syndicat. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Le Comité Syndical

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2023 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2023 ;

Constatant que le fonctionnement fait apparaître un excédent de 266 417.29 €

Constatant que l'investissement fait apparaître un besoin de financement de 89 002.44 €

Compte tenu des restes à réaliser qui représente un déficit de 40 249.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat 2023 de la section de fonctionnement comme suit :

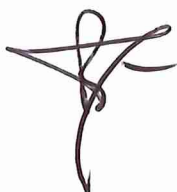
- C/1068 (recettes) : 129 251.44 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- C/002 (recettes) 137 165.85 €, excédent de fonctionnement reporté.

PRECISE que l'affectation ci-dessus sera reportée sur le budget de l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

N°CS_DEL_2024.11

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
 Nombre de délégués en exercice : 25
 Nombre de délégués votants : 16
(16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
 Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean-Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoit JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoit PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/

En gras : membres votants

Secrétaire de Séance :	Benoit PEIGNÉ	
-------------------------------	---------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: FINANCES : Opérations d'investissement en opération sous mandat 2024

EXPOSE

Le syndicat a la possibilité d'effectuer des maîtrises d'ouvrages sur des terrains ne lui appartenant pas, après la signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et obtention d'une déclaration d'intérêt général.

Depuis plusieurs années et pour se mettre en conformité avec les règles budgétaires en vigueur et la perception du FCTVA, les dépenses d'investissement du syndicat réalisées sur des terrains dont il n'est pas propriétaire ne sont plus imputées sur un compte d'immobilisation de classe 2. Nombre de projets sont passés sur un compte 458 dit compte de tiers (classe 4) et non plus en 2317.

Néanmoins, cette imputation ne permettant pas de récupérer le FCTVA, il a été acté avec les financeurs, notamment l'Agence de l'Eau et la Région Auvergne Rhône Alpes, que leurs participations pourraient s'établir jusqu'à hauteur de 80% du montant TTC.

Ces opérations pour compte de tiers ont une particularité : elles doivent être équilibrées en fin d'opération (dépenses (compte 458-1) = recettes (compte 458-2)). Dans ce cas précis, le tiers étant le syndicat, le reste à charge sera assuré par les fonds propres de ce dernier. Le reste à charge inscrit au 458-2 pour équilibrer l'opération devra être prévu en dépense au compte 204422 car il est considéré comme une subvention d'équipement. Cette subvention d'équipement est en théorie amortissable. L'avantage de cette solution est que selon le choix de la collectivité, il peut être décidé chaque année d'amortir en totalité ou partiellement ou de neutraliser les amortissements. Ce choix se fera en n+1 par rapport à la fin de l'opération.

Le Comité syndical

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DEL_202405 en date du 29/02/2024 relative à la durée d'amortissement et dérogation au prorata temporis au 01.01.2023

Vu la délibération n°DEL_2023.06 en date du 08/02/2023 relative à la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles en « subventions d'équipement versée » ;

Vu la délibération n°DEL_2022.29 en date du 07/12/2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Considérant les soldes à charge des opérations sous mandat intervenues au cours des précédents comptes administratifs pour un montant de 25 515.62 €, relatifs aux opérations suivantes :

- Opération 458119 : Invasives 2020
- Opération 458124 : Travaux gué du Moignans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création de ces nouvelles opérations,

ACCEPTE que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des nouvelles opérations listées ci-dessous pour l'année 2024 :

Désignation de l'opération	Montant prévisionnel TTC	Durée estimée des travaux
458132 - Invasives 2024	10 000 €	1 an
458133 - Restauration écologique du Relevant	180 000 €	3 ans
458134 - Travaux seuil STEP Calonne	150 000 €	2 ans
458135 - Travaux gué des Ilons St Etienne	5 000 €	2 ans
458136 - Recharge granulo Villars	4 500 €	2 ans
458137 - Plan de gestion de 3 zones humides	20 000 €	2 ans

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision ;

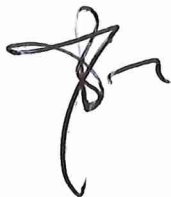
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 et 458-2 ainsi qu'au compte 2044... pour la participation du syndicat sur ses fonds propres ;

DECIDE d'inscrire au compte 2044... le reste à charge pour un montant de 25 515.62 € pour l'année 2024.

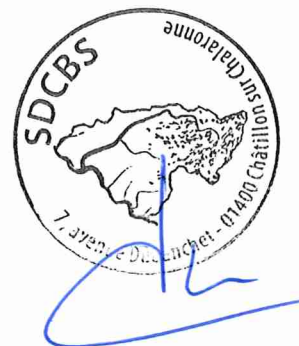
AUTORISE monsieur le Président à signer les conventions nécessaires à l'intervention du Syndicat si besoin ainsi que tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

*Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.*

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

N°CS_DEL_2024.12

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
Nombre de délégués en exercice : 25
Nombre de délégués votants : 16
(16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean-Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoît JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoît PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/

En gras : membres votants

Secrétaire de Séance :	Benoît PEIGNÉ	
------------------------	---------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: FINANCES : Approbation des cotisations au titre de l'année 2024

EXPOSE

Les statuts du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) prévoient que les participations financières de ses EPCI adhérents soient calculées sur la population totale INSEE de chaque collectivité au prorata de la surface de ses communes membres dans le bassin versant (BV) qui est mise à jour chaque année.

La cotisation de chaque collectivité est basée sur le calcul suivant : $C = (Pv/PT) \times D$

C : contribution de la Communauté de Communes (CC)

Pv : population totale INSEE de la CC calculée au prorata de la surface des communes dans le BV

PT : population totale INSEE dans le territoire

D : dépenses à couvrir

Conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités retenu pour équilibrer le budget et financer les opérations d'investissement est de 320 000.00 €. Après intégration du dernier emprunt contracté par l'ancien syndicat dissous (SIAH du canton de St Trivier sur Moignans), le montant des participations des membres est porté à 339 752.00 € dont :

- 320 000.00 € en fonctionnement de cotisations,
- 19 752.00 € (comptes 7488 intégrant les remboursements d'emprunts du SIAH).

Les cotisations pour l'année 2024 se répartissent ainsi :

communautés de communes	TOTAL Cotisation 2024 sans emprunt	Emprunt 2024	TOTAL Cotisation 2024 avec emprunt
CC Val de Saône Centre	142 607	18 705	161 312
CC Dombes	141 894		141 894
CC Dombes Saone Vallée	31 343	1 047	32 390
CC Veyle	2 818		2 818
CC Plaine de l'Ain	1 338		1 338
Total cotisation-BV	320 000	19 752	339 752

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SRDCBS ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en date du 14 février 2024 ;

Considérant le montant des dépenses à couvrir pour l'année 2024 ;

Considérant le montant de l'emprunt du SIAH restant à rembourser par les collectivités concernées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant global des participations financières des EPCI adhérentes au titre de l'année 2024 pour un montant de 339 752.00 € dont 19 752.00 € pour le remboursement d'emprunt ;

ADOpte la répartition financière telle que présentée ci-dessus ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Section Fonctionnement

Articles	Désignation	CA 2023
60618	Autres fournitures	791 €
60622	Achats de carburants	1 115,49 €
60623	Alimentation	504,91 €
60631	Fournitures d'entretien	167,66 €
60632	Fournitures de petits équipements	934,31 €
60636	Vêtement de travail	221,00 €
6064	Fournitures administratives	943,26 €
6132	location immobilière	7 519,58 €
61351	Matériel roulant	20,00 €
61358	location mobilière - Autres	5 861,16 €
614	charges locales	2 580,88 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	1 709,48 €
6156	Maintenance	3 594,20 €
6161	prime d'assurances multirisques	5 324,45 €
6168	Prime d'assurances autres	- €
6182	Doc. Générale et technique	150,00 €
6183	Frais de formation (personnel)	970,00 €
6184	Versements à des org. Form.	418,50 €
62261	Honoraires médicaux et personnel	36,00 €
6238	Divers (Illustrations)	384,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 296,11 €
6257	Réceptions	- €
6261	Frais d'affranchissements	947,76 €
6262	Frais de télécommunication	2 060,49 €
627	Services bancaires et assimilés	210,85 €
6281	Concours divers (cotisations)	350,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 737,28 €
6288	Autres services extérieurs	- €
63512	Taxes foncières	152,00 €
63513	Autres impôts locaux	188,30 €
Sous-total charges de structures :		40 405,58 €
611	Contrats prestations services	14 904,00 €
615232	Entretien et réparation voies et réseaux	9 374,11 €
61524	Entretien et réparation bois et forêt	- €
617	Etude	- €
62268	Honoraires	- €
6232	Annonces et insertions	- €
6228	Rémunération autres	- €
6236	Catalogues et imprimés	1 814,40 €
6256	Missions	- €
Sous-total charges liées aux actions :		26 092,51 €
011	Charges à caractère général	66 498,09 €
6218	Autre personnel extérieur au service	- €
6332	FNAL	121,30 €
6336	cotisation CDG.CG de la FPT	2 562,91 €
6338	Autres impôts et taxes	375,10 €
64111	Rémunération personnel titulaire	86 081,65 €
64113	NBI	753,85 €
64118	Autres indemnités	26 320,10 €
64131	Rémunération personnel non titulaire	36 282,54 €
64132	SFT non titulaires	18,32 €
64138	Prime de service	1 509,72 €
6415	Congés payés	190,83 €
6451	Cotisation à FURSSAF	24 708,14 €
6453	Cotisations caisses retraites	31 861,12 €
6454	cotisations assedic	1 526,30 €
6455	Cotisations Assurance Personnel	9 874,98 €
6458	Cotisation autres organismes	262,00 €

CA 2022	BP 2023
- €	- €
989,04 €	1 500,00 €
251,44 €	500,00 €
74,32 €	300,00 €
727,16 €	1 000,00 €
287,00 €	150,00 €
532,34 €	1 000,00 €
7 593,96 €	8 300,00 €
- €	- €
4 027,03 €	5 000,00 €
2 580,88 €	3 200,00 €
206,50 €	1 500,00 €
2 596,77 €	3 000,00 €
4 975,25 €	3 900,00 €
- €	1 500,00 €
168,00 €	450,00 €
- €	- €
485,00 €	1 500,00 €
- €	- €
767,76 €	1 500,00 €
25,41 €	- €
982,41 €	1 200,00 €
2 592,14 €	3 000,00 €
218,47 €	500,00 €
350,00 €	350,00 €
2 310,18 €	2 500,00 €
2,69 €	- €
250,00 €	250,00 €
156,10 €	200,00 €
33 149,75 €	42 300,00 €
10 395,00 €	16 500,00 €
11 524,99 €	11 100,00 €
216,00 €	10 000,00 €
- €	5 720,00 €
534,99 €	2 100,00 €
- €	1 400,00 €
3 096,00 €	- €
2 798,40 €	600,00 €
119,00 €	- €
28 684,38 €	47 420,00 €
61 834,13 €	89 720,00 €
5 450,94 €	- €
116,43 €	130,00 €
2 328,69 €	2 600,00 €
377,24 €	420,00 €
81 129,37 €	86 000,00 €
735,54 €	750,00 €
25 988,44 €	26 000,00 €
35 847,79 €	42 000,00 €
- €	30,00 €
1 660,66 €	1 600,00 €
- €	- €
22 924,11 €	27 500,00 €
27 361,64 €	30 500,00 €
1 399,12 €	1 750,00 €
6 724,06 €	9 800,00 €
324,66 €	1 780,00 €

Articles	Désignation	CA 2023	CA 2022	BP 2023
6474	Versement oeuvres sociales CHIAS	1 060,00 €	848,00 €	1 100,00 €
6475	Médecine du travail	320,00 €	345,00 €	400,00 €
6488	Autres charges	14,00 €	80,00 €	775,00 €
012	Charges de personnel	223 842,86 €	213 641,69 €	233 135,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
023	Virement section Investissement	- €	- €	250 245,75 €
6811/042	Dotations aux amortissements	30 236,83 €	8 877,00 €	21 209,00 €
65311	Indemnités élus	18 028,99 €	17 014,22 €	17 500,00 €
65313	Retraite élus	836,74 €	838,35 €	900,00 €
65314	Cotisations SS part patronale élus	3,65 €	2 777,40 €	2 900,00 €
657358	Subv. Fonct. Collectivités membres	- €	- €	430,00 €
65818	Autres (certificat électronique)	331,20 €	- €	- €
65888	Autres	764,38 €	0,93 €	- €
65	Autres charges gestion courante	19 964,96 €	20 630,90 €	21 730,00 €
66111	Intérêts Emprunts dettes	5 392,90 €	513,69 €	5 400,00 €
66	Charges financières	5 392,90 €	513,69 €	5 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES		345 935,64 €	305 497,41 €	621 438,75 €
Articles	Désignation	CA 2023	CA 2022	BP 2023
002	Report Excédent	- €	- €	196 162,75 €
70848	Mise à dispo de personnel aux autres organismes	- €	- €	- €
70878	Remboursement de frais autres	- €	- €	- €
70	Produits de service	- €	- €	- €
744	FCTVA sur les dépenses de fonctionnement	595,76 €	1 475,07 €	1 890,00 €
74718	Autres participation Etat (Subv.Europe,Leader, DDT)	9 040,06 €	5 327,76 €	24 285,00 €
7472	Subvention de la Région totale	8 917,00 €	6 800,92 €	24 265,00 €
7473	Subvention Département	- €	- €	- €
74758	Participation des CC	282 134,00 €	277 712,00 €	282 134,00 €
747888	Subvention de FAE total	75 087,00 €	70 328,00 €	75 693,00 €
74888	Autres attributions et participations	36 700,57 €	21 667,83 €	17 010,00 €
74	Dotations et participations	412 474,39 €	383 311,58 €	425 277,00 €
75888	Autres produits div gestion courante	3 715,79 €	7 850,59 €	- €
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	- €	- €	- €
77681/042	Neutralisation des amort. des opé sous mandaat	- €	- €	- €
7811/042	Reprises sur amortissements	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES		416 190,18 €	391 162,17 €	621 438,75 €

Compte administratif 2023
Compte administratif 2022
Budget 2023

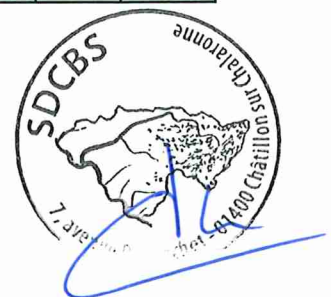
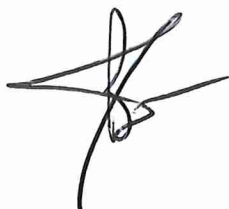
Le Secrétaire de séance
Bernard PELONÉ



COMPTES ADMINISTRATIF 2023
Section Investissement

OPERATIONS	DEPENSES				NATURE	RECETTES			
	N° compte	Réalisé 2023	RAR 2023	CA 2023		N° compte	Réalisé 2023	RAR 2023	CA 2023
Solde d'exécution d'investissement reporté	001	-	-	-	Résultat d'investissement reporté	001	-	-	-
Dépenses d'investissement imprévues	020	-	-	-	Virement de la section de fonctionnement	021	-	-	-
	1641	-	-	-	Affectation du résultat de fonctionnement	1068	164 027,77	-	164 027,77
Remb Capital emprunts SRTC	1641	18 490,07	-	18 490,07	FCTVA	10222	10 701,49	-	10 701,49
Remb Capital emprunts SIAH	1641	11 687,89	-	11 687,89	Emprunt	1641	-	-	-
	10222	-	-	-	Emprunt (régularisation écritures)	1641	-	-	-
Remb Trop perçu FCTVA	204422041	15 230,73	-	15 230,73	Autres immobilisations financières communes	276348	-	-	-
Subvention d'équipement					Amortissement solide opé sous mandat	2804422040	8 289,73	-	8 289,73
					Amortissement logiciel	2805	730,00	-	730,00
					Amort. Installations, matériel et outillage techniques	28158	13 630,38	-	13 630,38
					Amort. Matériel de bureau et info	281838	3 755,00	-	3 755,00
					Amort. Mobilier	281848	1 553,71	-	1 553,71
					Autres immobilisations	28188	2 278,01	-	2 278,01
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTÉES		45 608,69	-	45 608,69		204 969,03	-	204 969,03	
Ordinateur	21838	446,60	-	446,60	Subvention Agence de l'Eau	1328	-	-	-
Matériel de bureau	21848	719,40	-	719,40	Subvention Leader	1321	-	-	-
Acquisition logiciel de comptabilité	2051	3 507,08	-	3 507,08					
Total opération 170 Matériel informatique		4 673,08	-	4 673,08	TOTAL		-	-	-
Travaux Mares	458118	-	-	-	Subvention CD 01	458218	-	-	-
					Subvention Région	458218	-	-	-
					Sub d'équipement (équilibre)	458118041	6 568,21	-	6 568,21
Total opération 458118-Création mares 2020	4581	-	-	-	TOTAL	4582	6 568,21	-	6 568,21
Fossés T2-2019/2020	2317	-	-	-	Subvention CD 01	1323	14 338,80	-	14 338,80
					Subvention Région	1322	-	-	-
Total opération 164 - Fossés 2020		-	-	-	TOTAL		14 338,80	-	14 338,80
Fossés T3-2021/2022	458125	45 750,94	-	45 750,94	Subvention CD 01	458225	-	11 885,00	11 885,00
					Subvention Région	458225	-	15 466,00	15 466,00
Total opération 458125 - Fossés 2021		45 750,94	-	45 750,94	TOTAL		-	27 351,00	27 351,00
Invasives 2021	458119	-	-	-	Subvention Agence de l'Eau	458219	3 689,00	-	3 689,00
					Subvention Région	458219	1 340,00	-	1 340,00
					Subvention CD 01	458219	-	-	-
Total opération 458119 - Invasives-2020	4581	-	-	-	TOTAL	4582	5 029,00	-	5 029,00
Travaux Abreuvoirs	458127	35 752,39	21 790,00	57 542,39	Subvention CD01	458217	4 000,00	-	4 000,00
					Subvention Agence de l'Eau	458217	-	3 240,00	-
Total opération 458127-Mise en défens des rivières 2022	4581	35 752,39	21 790,00	57 542,39	TOTAL	4582	4 000,00	3 240,00	4 000,00
Invasives 2023	458128	1 594,24	-	1 594,24	Subvention CD01			300,00	
TOTAL OPERATION 458128 - Invasives-2023		1 594,24	-	1 594,24	TOTAL			300,00	
Trame turquoise - Mares haies suivi écologique com	458129	18 057,44	1 170,00	19 227,44					
TOTAL OPERATION 458129 - Trame turquoise		18 057,44	1 170,00	19 227,44	TOTAL				
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT TOUS LES BV		105 828,09	22 960,00	128 788,09			29 936,01	30 891,00	57 287,01
Maîtrise d'œuvre seuls	458120	2 634,00	26 500,00	29 134,00	Subvention Agence de l'Eau	458220	-	-	-
					Subvention Région	458220	-	-	-
TOTAL OPERATION 458120- maîtrise d'œuvre seule	4581	2 634,00	26 500,00	29 134,00	TOTAL	4582	-	-	-
TOTAL OPERATIONS BV MATRE, CALONNE, CHALARONNE		2 634,00	26 500,00	29 134,00					
Travaux Calonne - seuil RD933 - R13	458130	52 940,57	6 590,00	59 530,57	Subvention Agence de l'Eau	458230	23 999,00	-	23 999,00
					Subvention Région	458230	-	-	-
TOTAL OPERATION 458130- Seuls Calonne (fiche R12/13/15)	458130	52 940,57	6 590,00	59 530,57	TOTAL		23 999,00	-	23 999,00
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV CALONNE		52 940,57	6 590,00	59 530,57			23 999,00	-	23 999,00
Diagnostic ouvrage	458121	12 078,53	15 090,00	27 168,53	Subvention Fonds Barrier	458221	5 686,00	-	5 686,00
Total opération 458121 Etude ouvrage Pontcharat	4581	12 078,53	15 090,00	27 168,53	TOTAL	4582	5 686,00	-	5 686,00
Passage à gué du Moignans	458124	-	-	-	Subvention Agence de l'Eau	458224	42 364,00	-	42 364,00
					Subvention Région	458224	28 670,00	-	28 670,00
Total opération 458124 Passage à gué du Moignans	4581	-	-	-	TOTAL	4582	71 034,00	-	71 034,00
Travaux camping	458126	13 960,00	-	13 960,00	Subvention Région	458226	-	-	-
					Subvention Agence de l'Eau	458226	-	-	-
					Subvention CD01	458226	-	-	-
Total opération 458126 Travaux camping Saint Didier	4581	13 960,00	-	13 960,00	TOTAL	4582	-	-	-
Acquisition zones humides Saint Etienne	21111	16 120,20	-	16 120,20	Subvention Agence de l'Eau	1328	11 283,00	-	11 283,00
					Subvention CD01	1323	1 612,00	-	1 612,00
Total opération 175 - Acquisition ZH Saint Etienne	2111	16 120,20	-	16 120,20	TOTAL		12 895,00	-	12 895,00
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Chalaronne		42 158,73	15 090,00	57 248,73			89 615,00	-	89 615,00
Travaux	458123	-	-	-	Subvention Agence de l'Eau	458223	-	-	-
					Subvention Région	458223	-	-	-
					Sub d'équipement (équilibre)	458123041	8 662,52	-	8 662,52
Total opération 458123 Travaux recharge Matre	4581	-	-	-	TOTAL	4582	8 662,52	-	8 662,52
Diagnostic ouvrage	2317	3 762,60	-	3 762,60					
Total opération 171 EDD ouvrage Prades-Mâtre	2317	3 762,60	-	3 762,60	TOTAL		-	-	-
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Matre		3 762,60	-	3 762,60	TOTAL		8 662,52	-	8 662,52
Diagnostic ouvrage	2317	3 762,60	-	3 762,60					
Total opération 172 EDD ouvrage Fourmieux-Rougeat	2317	3 762,60	-	3 762,60	TOTAL		-	-	-
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV ROUGEAT		3 762,60	-	3 762,60			-	-	-
TOTAUX		256 695,28	71 140,00	327 835,28	TOTAUX		357 176,61	30 891,00	384 529,61

Le secrétaire de séance
Bernard PELGUE





BUDGET PRIMITIF 2024
Section Investissement

OPERATIONS	DEPENSES				RECETTES			
	N° compte	RAR 2023 (CRBP)	BP 2024	CRBP + BP 2024	N° compte	RAR 2023 (CRBP)	BP 2024	CRBP + BP 2024
Solde d'exécution d'investissement reporté	001	-	89 002,44	89 002,44	Résultat d'investissement reporté	001	-	-
Dépenses d'investissement imprévues	020	-	-	-	Virement de la section de fonctionnement	021	200 092,32	200 092,32
Remb Capital emprunts SRTC	1641	-	18 670,00	18 670,00	Affectation du résultat de fonctionnement	1068	129 251,44	129 251,44
Remb Capital emprunts SIAH	1641	-	12 120,00	12 120,00	FCTVA	10222	2 000,00	2 000,00
Remb Trop perçu FCTVA	10222	-	-	-	Emprunt	1641	-	-
Subvention d'équipement	204422/041	-	25 515,62	25 515,62	Amortissement solde opé sous mandat (Recharge Mètre et Mares 2020)	204422/040	16 230,73	16 230,73
					Amort. Logiciel	2805	1 753,00	1 753,00
					Amort. Installations, matériel et outillage techniques	281578	23 122,48	23 122,48
					Amort. Véhicules de service	28182	-	-
					Amort. Matériel de bureau et info	28183	3 968,32	3 968,32
					Amort. Mobilier	28184	147,00	147,00
					Autres immobilisations (véitures amorties, diagnostic rivières SIAH, panneaux pédagogiques)	28188	2 938,00	2 938,00
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES		-	145 308,06	145 308,06		-	378 503,29	378 503,29
Ordinateur	2183	-	-	-	Subvention Agence de l'Eau	458219	1 870,00	1 870,00
Matériel de bureau	21848	-	-	-	Sub d'équipement (équilibre)	458219/041	981,16	981,16
Acquisition logiciel de comptabilité	2051	-	-	-	TOTAL	4582	981,16	981,16
Total opération 170 Matériel informatique		-	-	-		-	1 870,00	1 870,00
Invasives 2020	458119	-	-	-	Subvention Agence de l'Eau	458220	-	-
TOTAL OPERATION 458119 - Invasives 2020	4581	-	-	-	TOTAL	4582	-	-
Fossés I3-2021/2022	458125	-	-	-	Subvention CD 01	458225	11 885,00	3 065,00
TOTAL opération 458125 - Fossés 2021		-	-	-	Subvention Région	458225	15 466,00	15 466,00
		-	-	-	TOTAL	4582	27 351,00	3 065,00
Invasives 2023	458128	-	-	-	Subvention Agence de l'Eau	458228	-	-
TOTAL OPERATION 458128 - Invasives-2023	4581	-	-	-	Subvention CD 01	458228	300,00	300,00
		-	-	-	TOTAL	4582	300,00	300,00
Travaux Abreuvoirs	458127	21 790,00	695,00	22 385,00	Subvention Agence de l'Eau	458227	3 240,00	7 900,00
TOTAL opération 458127/Mise en défens des rivières 2022	4581	21 790,00	695,00	22 385,00	Subvention CD 01	458227	-	-
		-	-	-	TOTAL	4582	3 240,00	7 900,00
Invasives 2024	458132	-	10 000,00	10 000,00	Subvention Agence de l'Eau	458232	-	3 000,00
TOTAL OPERATION 458132 - Invasives-2024	4581	-	10 000,00	10 000,00	Subvention CD 01	458232	-	2 000,00
		-	-	-	Subvention Fond Vert	458232	-	2 000,00
		-	-	-	TOTAL	4582	-	5 000,00
Trame hurquoise - Mares	458129	1 170,00	14 030,00	15 200,00	Subvention CD01	458229	7 500,00	7 500,00
Trame hurquoise - Haies			45 000,00	45 000,00	Subvention Agence de l'Eau	458229	53 330,00	53 330,00
Suivi écologique mares			4 800,00	4 800,00	Subvention Région	458229	-	-
Communication			2 100,00	2 100,00	TOTAL	4582	60 830,00	60 830,00
TOTAL OPERATION 458129 (fiche Bio 1) Mares,haies	4581	1 170,00	66 930,00	67 100,00				
Installation sonde de suivi La Chapelle du Chalelard + jaugeages	2158	-	30 000,00	30 000,00	Subvention CD01	1323	2 500,00	2 500,00
TOTAL OPERATION 176 - Acquisition de matériel	2158	-	30 000,00	30 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1328	7 500,00	7 500,00
		-	-	-	TOTAL	-	10 000,00	10 000,00
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT TOUS LES BV		22 960,00	106 625,00	129 485,00		30 891,00	89 846,16	120 537,16
Maîtrise d'œuvre seuils	458120	26 500,00	27 716,00	54 216,00	Subvention Agence de l'Eau	458220	-	-
TOTAL OPERATION 458120 - maîtrise d'œuvre seuils	4581	26 500,00	27 716,00	54 216,00	Subvention Région	458220	16 500,00	16 500,00
		-	-	-	TOTAL	4582	16 500,00	16 500,00
TOTAL OPERATIONS BV CALONNE, CHALARONNE		26 500,00	27 716,00	54 216,00		-	16 500,00	16 500,00
Travaux Cabonne - seuil RD933 - R13	458130	6 590,00	5 200,00	11 790,00	Subvention Agence de l'Eau	458230	13 500,00	13 500,00
TOTAL OPERATION 458130- Seuil Cabonne (fiche R12/13/15)	4581	6 590,00	5 200,00	11 790,00	Subvention CD01	458230	9 500,00	9 500,00
		-	-	-	TOTAL	4582	23 000,00	23 000,00
Travaux Calonne - seuil de la STEP	458134	-	120 800,00	120 800,00	Subvention Agence de l'Eau	458234	60 400,00	60 400,00
TOTAL OPERATION 458134- Seuil de la STEP	4581	-	120 800,00	120 800,00	Subvention CD01	458234	20 133,33	20 133,33
		-	-	-	Fond vert	458234	14 496,00	14 496,00
		-	-	-	TOTAL	4582	95 029,33	95 029,33
TOTAL OPERATIONS BV CALONNE		6 590,00	126 000,00	132 590,00		-	118 029,33	118 029,33
Diagnostic ouvrage	458121	15 090,00	13 410,00	28 500,00	Subvention Fonds Barrier	458221	13 000,00	13 000,00
TOTAL opération 458121 Etude ouvrage Portcharnat	4581	15 090,00	13 410,00	28 500,00	TOTAL	4582	13 000,00	13 000,00
		-	-	-				
Passage à gué du Moignans	458124	-	-	-	Sub d'équipement (équilibre)	458224/041	24 534,46	24 534,46
TOTAL opération 458124 Travaux gué du Moignans	4581	-	-	-	TOTAL	4582	24 534,46	24 534,46
		-	-	-				
Travaux camping	458126	-	25 000,00	25 000,00	Subvention Région	458226	-	-
TOTAL opération 458126 Travaux camping Saint Didier	4581	-	25 000,00	25 000,00	Subvention Agence de l'Eau	458226	-	-
		-	-	-	TOTAL	4582	-	-
Plans de gestion de 3 zones humides	458137	-	20 000,00	20 000,00	Subvention Agence de l'Eau	458237	5 000,00	5 000,00
TOTAL OPERATION 458137 - Plans de gestion de 3 zones humides	4581	-	20 000,00	20 000,00	Subvention CD01	458237	-	-
		-	-	-	TOTAL	4582	5 000,00	5 000,00
Travaux attérissement	458135	-	5 000,00	5 000,00	Subvention Région	458235	-	-
TOTAL opération 458135 - Travaux gué des Bords Saint Etienne	4581	-	5 000,00	5 000,00	TOTAL	4582	-	-
		-	-	-				
Recharge granulo Villars les Dombes	458136	-	4 500,00	4 500,00	Subvention Région	458236	-	-
TOTAL opération 458136 - Recharge granulo Villars	4581	-	4 500,00	4 500,00	TOTAL	4582	-	-
		-	-	-				
Concertation	458133	-	29 700,00	29 700,00	Subvention CD01	458233	-	-
Maîtrise d'œuvre	458133	-	15 000,00	15 000,00	Subvention Agence de l'Eau	458233	6 834,83	6 834,83
TOTAL OPERATION 458133 - Restauration écologique du Relevart	4581	-	44 700,00	44 700,00	TOTAL	-	6 834,83	6 834,83
		-	-	-				
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Chalaronne		15 090,00	112 610,00	127 700,00		-	49 369,29	49 369,29
Etude de connaissance ouvrage de Messimy	2317	-	45 000,00	45 000,00	Subvention Fonds Barrier	132	6 000,00	6 000,00
TOTAL opération 177 Etude de connaissance ouvrage de Messimy Mâme	2317	-	45 000,00	45 000,00	TOTAL	132	6 000,00	6 000,00
		-	-	-				
Travaux ouvrage de Prades	2317	-	54 640,01	54 640,01		-	-	-
TOTAL opération 171 EDD ouvrage de Prades Mâme	2317	-	54 640,01	54 640,01	TOTAL	-	-	-
		-	-	-				
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Matre		-	99 640,01	99 640,01	TOTAL	-	6 000,00	6 000,00
TOTAUX		71 140,00	617 799,07	688 939,07	TOTAUX	30 891,00	658 048,07	688 939,07

Le Secrétaire de redaction
Benoît PEIGNE



Accusé de réception en préfecture
001-200013290-20240327-CS_DEL_202413-BF
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200013290-20240327-CS DEL_202413-BF
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

BUDGET PRIMITIF 2024
Section Fonctionnement



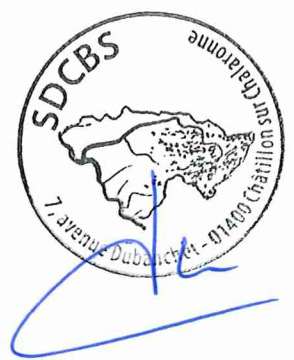
Articles	Désignation	BP 2024
60518	Autres fournitures	59,00 €
60622	Achats de carburants	1.500,00 €
60623	Alimentation	600,00 €
60631	Fournitures d'entretien	300,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	1.000,00 €
60636	Vêtement de travail	150,00 €
6064	Fournitures administratives	1.000,00 €
6132	Location immobilière	9.000,00 €
61331	Location mobilière - matériel roulant	- €
61333	Location mobilière - Autres	5.300,00 €
614	Charges locales	3.000,00 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	1.500,00 €
6156	Maintenance	3.000,00 €
6161	Prime d'assurances multirisques	4.210,00 €
6163	Prime d'assurances autres	1.590,00 €
6182	Doc. Générale et technique	250,00 €
6183	Frais de formation (personnel)	- €
6184	Versements à des org. Form.	3.500,00 €
62261	Honoraires médicaux et personnel	60,00 €
6228	Divers (Illustrations)	500,00 €
6251	Voyages et déplacements	1.500,00 €
6234	Réceptions	300,00 €
6261	Frais d'affranchissements	1.500,00 €
6262	Frais de télécommunication	3.000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	600,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	350,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	2.800,00 €
6285	Autres services extérieurs	- €
63513	Taxes foncières	200,00 €
63513	Autres impôts locaux	250,00 €
Sous-total charges de structures:		47 518,00 €
611	Contrats prestations services	20 326,00 €
615232	Entretien et réparation voies et réseaux	11 500,00 €
61524	Entretien et réparation bois et forêts	10 000,00 €
617	Etude	600,00 €
62263	Honoraires	- €
6227	Frais d'ettes et contredevis	500,00 €
6228	Rémunération autres	- €
6236	Catalogues et imprimés - Publications	1.500,00 €
6256	Missions	- €
Sous-total charges liées aux actions:		44 628,00 €
D11 Charges à caractère général		92 146,00 €

BP 2023	CA 2023	
- €	7,91 €	
1.500,00 €	1.115,49 €	
500,00 €	504,91 €	
300,00 €	167,65 €	
1.000,00 €	934,31 €	
150,00 €	221,00 €	
1.000,00 €	843,25 €	
8 350,00 €	7 519,53 €	
- €	20,00 €	
5 000,00 €	5 661,16 €	
3 200,00 €	2 503,83 €	
1 500,00 €	1 709,44 €	
3 000,00 €	3 534,20 €	
3 900,00 €	5 324,45 €	
1 500,00 €	- €	
450,00 €	150,00 €	
- €	970,00 €	
1 500,00 €	418,50 €	
- €	36,00 €	
- €	384,00 €	
1 500,00 €	1 295,11 €	
- €	- €	
1 200,00 €	947,76 €	
3 000,00 €	2 069,49 €	
500,00 €	219,85 €	
350,00 €	350,00 €	
2 500,00 €	2 737,28 €	
- €	- €	
250,00 €	152,00 €	
200,00 €	188,30 €	
42 300,00 €	40 468,58 €	
16 500,00 €	14 904,00 €	
11 100,00 €	9 374,11 €	
10 000,00 €	- €	
5 720,00 €	- €	
2 100,00 €	- €	
1 400,00 €	- €	
- €	- €	
600,00 €	1 814,40 €	
- €	- €	
- €	- €	
47 420,00 €	36 092,51 €	
89 720,00 €		66 499,09 €

Articles	Désignation	BP 2024	BP 2023	CA 2023
6474	Versement oeuvres sociales CNAS	1.100,00 €	1.100,00 €	1 050,00 €
6475	Médecine du travail	400,00 €	400,00 €	320,00 €
6483	Autres charges	- €	775,00 €	14,00 €
012 Charges de personnel		2 097,00 €		
022 Dépenses imprimées		- €		
023 Virement section Investissement		200 092,32 €		
0813042 Dotations aux amortissements		47 159,53 €		
65311	Indemnités élus	18 000,00 €	17 500,00 €	18 028,99 €
65313	Retraites élus	820,00 €	900,00 €	816,34 €
65314	Cotisations SS participative élus	- €	2 900,00 €	3,65 €
65758	Subv. Fonct. Collectivités membres	400,00 €	430,00 €	- €
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	170,00 €	- €	- €
65818	Autres (certificat électronique)	300,00 €	- €	331,20 €
65858	Autres	10,00 €	- €	264,89 €
65 Autres charges gestion courante		19 700,00 €		
66111 Intérêts Emprunts dettes		7 750,00 €		
66 Charges financières		7 750,00 €		
TOTAL DES DEPENSES		878 147,85 €		
002 Report Exécuté		137 165,85 €		
70348 Mise à dispo de personnel aux autres organismes		- €		
70378 Remboursement de frais autres		- €		
70 Produits de service		- €		
744	FCTVA sur les dépenses de fonctionnement	1 050,00 €	1 800,00 €	595,76 €
74718	Autres participation Etat (Subv. Europe, Leader, DOT)	19 000,00 €	24 285,00 €	9 040,06 €
7472	Subvention de la Région totale	15 080,00 €	24 265,00 €	8 917,00 €
7473	Subvention Département	- €	- €	- €
74753	Participation des CC	320 000,00 €	282 134,00 €	282 134,00 €
74768	Subvention de l'AE total	64 110,00 €	75 690,00 €	75 097,04 €
74888	Autres attributions et participations	19 752,00 €	17 010,00 €	35 700,57 €
74	Dotations et participations	438 942,00 €	415 277,00 €	412 474,39 €
75888 Autres produits div gestion courante		- €		
773 Mandats annulés sur exercice antérieur		- €		
77513042 Neutralisation des amort. des opé sous mandat		- €		
7813042 Reprises sur amortissements		- €		
TOTAL DES REGETTES		878 147,85 €		

Budget 2024
Budget 2023
Compte administratif 2023

Le Secrétaire b. adjoint
Bernard PELGÉ



Accusé de réception en préfecture
001-200013290-20240327-CS DEL_202413-BF
Date de rétrotransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

N°CS_DEL_2024.13

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 25
Nombre de délégués en exercice : 25
Nombre de délégués votants : 16
(16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 27 mars 2024
Date de convocation : 15 mars 2024

COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE LA DOMBES	Martial TRINQUE	Pascal MIDONNET
	Pascal CURNILLON	/
	Gilles DUBOST	/
	Laurent COMTET	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
PLAINE DE L'AIN	/	/
VAL DE SAONE CENTRE	Jean- Michel LUX	Jean-Philippe BÉROUD
	Christian GOIFFON	Daniel MICHEL
	Jacques VERT	Benoit JULIAT
	Jean-Marc GIMARET	Valérie BREVET
	Benoit PEIGNÉ	/
	Nicolas DI NUCCI	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
DOMBES SAONE VALLEE	/	/
	/	/
DE LA VEYLE	Michel GADIOLET	/

En gras : membres votants

Secrétaire de Séance :	Benoit PEIGNÉ	
-------------------------------	---------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Dombes (Châtillon-sur-Chalaronne), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LUX, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Objet: FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2024

EXPOSE

Le Président précise que le Budget Primitif (BP) sera voté par nature et fonctions et intègre les crédits de report :

- Au niveau du chapitre en section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre en section d'investissement :
 - o Avec les chapitres obligatoires (001, 021, 10, 16, 20, 28) ainsi que les chapitres 458
 - o Avec les chapitres « opération d'équipement »

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-2, L.2312-1, L.2312-2 et L.2312 et L.2312-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°CS_DEL_2022.28 du 07.12.2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 développée au 01.01.22023

Vu la délibération n°CS_DEL_2022.28 du 07.12.2022 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 14 février 2024 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget permettant à l'assemblée délibérante d'en saisir les différents enjeux ;

CONSIDERANT les crédits de report correspondant aux restes à réaliser 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

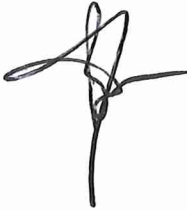
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 (CRBP inclus) tel que présenté sur la base des documents annexés et qui s'équilibre comme suit :

BP 2024	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	688 939,07 €	688 939,07 €
Section de fonctionnement	576 107,85 €	576 107,85 €
TOTAL	1 265 046,92 €	1 265 046,92 €

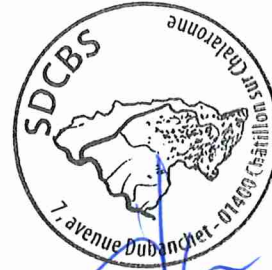
AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de la section.

*Fait et délibéré à Châtillon sur Chalaronne, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.*

Le Secrétaire de séance,
Benoit PEIGNÉ



Le Président,
Jean-Michel LUX



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 05/04/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinée par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

